

MEDIALEX

AQUABELLE

Annonce n° 2270
Type Constitution de société
Parution web 01/07/2026
Parution print 01/07/2026 · Le Journal de Mayotte (JDM_20260701.pdf)

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP du 03/06/2026, il a été constitué une SASU dénommée **Aquabelle**.

Siège social: 244 Rue Madjitroni 97660 Dembeni.

Capital: 100€.

Objet: AQUABELLE : dépolluer et nettoyer les milieux aquatiques et marins ; collecter des déchets flottants non dangereux ; assurer la surveillance environnementale ; prévenir la pollution ; exploiter des solutions robotiques pour la protection marine.. Prestations de surveillance environnementale et repérage des zones polluées dans les milieux aquatiques.. Utilisation et exploitation de technologies robotiques et intelligentes pour la protection de l'environnement marin.

Président: Mme Houdaïd Kamary - Maoulida, 244 Rue Madjitroni, 97660 Dembeni. Clauses d'agrément: les actions sont librement cessibles entre associés. Tout associé est convoqué aux assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

Durée: 99 ans.

Immatriculation au RCS de Mamoudzou.

Annonce publiée sur AJL976.yt. Directeur de la publication : Bruno MATTEI, directeur de publication du Journal De Mayotte.